

Le bureau du Cnis s'est réuni le 13 octobre 2016 sous la présidence de Yannick Moreau.

**Le rapport du groupe de travail « Observation des ruptures familiales et de leurs conséquences » a été présenté par son président Claude Thélot.** Partant du diagnostic d'un système d'information riche mais sous-utilisé et d'une évolution rapide des comportements, le rapport émet trente recommandations structurées autour de trois grandes idées. En premier lieu, **un cadre institutionnel est souhaitable** pour mieux structurer les exploitations et la diffusion et **un cadre conceptuel** pour assurer les nécessaires évolutions des nomenclatures. **Utiliser davantage les données existantes et développer les études** est le deuxième axe. Une fois ces bases posées, **une enquête sur les ruptures familiales pourra être préparée.** La qualité et la clarté du rapport ont été unanimement saluées. Les échanges ont porté sur l'articulation des études et de la recherche avec la production de statistiques, sur les causes de l'insuffisance des études malgré la richesse du système d'information, sur les contraintes de moyens et sur la difficulté de produire des données pertinentes en période de forte évolution des comportements. L'Insee et la Drees ont présenté les premières mesures prises pour répondre aux recommandations du rapport : création d'un groupe chargé de la concertation sur la production, les études et la diffusion ; travaux sur les nomenclatures ; réflexions visant à rassembler l'information sur les données en un seul endroit ; projet de réaliser une enquête qualitative pour préciser les objectifs et méthodes de l'enquête spécifique sur les ruptures. Jean-Luc Tavernier a précisé que le groupe n'intègre pas d'utilisateurs car cette concertation est déjà couverte par le Haut Conseil à la Famille et le Cnis. Concernant le lien entre statistique publique et études, le service statistique public a toujours commenté les chiffres diffusés et les acronymes de nombreux services statistiques ministériels (SSM) font mention du E d'études et du R de recherche. Beaucoup de services ont une ligne budgétaire pour les appels à projet de recherche, ce qui n'est pas le cas de l'Insee. Quant aux investissements d'avenir, ils n'ont pas été conçus pour ce type de besoin. Yannick Moreau a annoncé que le Cnis suivra l'avancée de la prise en compte des recommandations du rapport.

**Chantal Cases a introduit le point relatif aux données de caisse**, premier exemple de réutilisation par le système statistique public des informations détenues par les entreprises (avec un calendrier très serré). Le Cnis émettra son avis lors du prochain Bureau. **Michel Isnard a précisé les étapes juridiques** avec la loi promulguée le 8 octobre et l'élaboration d'un décret simple et d'un arrêté d'ici la fin de l'année. **Marie Leclair a présenté l'étude d'opportunité et de faisabilité relative au projet d'utilisation des données de caisse** dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC). Le projet permettra d'améliorer la précision de l'IPC, de calculer des indices de prix régionaux et sur des segments de consommation fins, et de faciliter les comparaisons entre pays européens. Six pays européens utilisent déjà des données de caisse dans le calcul de leur indice des prix à la consommation. L'objectif est de produire des résultats dès 2019, avec une année 2018 de double calcul d'indices qui nécessite de disposer des données dès 2017. La concertation avec les enseignes a permis d'identifier les données disponibles et de définir les processus de transfert, de stockage et de sécurisation. La discussion a porté sur les enseignes étrangères, les dispositifs sécurisés utilisés, les raisons conduisant à utiliser des agrégateurs, les gains en termes de moyens humains et financiers et les réaffectations prévues de ces gains, l'intérêt de ce type de collecte en termes de qualité, la prise en compte des promotions et des cartes de fidélité, les options en cas de défaillance d'entreprises, les raisons pour lesquelles les chercheurs ne disposeront pas des données détaillées, enfin sur les impacts de ces évolutions en termes de compétences requises. Les membres du Bureau recevront du secrétariat général du Cnis la structuration que prendra l'avis, sachant qu'il leur est demandé de formuler dès à présent les compléments d'information qui leur paraissent nécessaires.

**Avant que la Présidente ne conclue la réunion**, Jean-Luc Tavernier a commenté l'actualité du service statistique public (SSP). **Au titre des dossiers internationaux, le règlement IESS** (cadre commun pour les statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages) a été adopté par la Commission en août dernier. La France a demandé une dérogation quant aux délais de mise à disposition du taux de pauvreté en continuant à produire son indicateur avancé. **La liste des autorités statistiques** autre que l'Insee **vient d'être mise à jour. Le cadre institutionnel français** est marqué par la promulgation de la loi pour une République numérique avec ses nombreux impacts sur la statistique publique et par le projet de loi sur l'égalité réelle en outre-mer. L'article 8 prévoit un

rapport d'évaluation des stratégies de convergence pour lequel les indicateurs complémentaires au PIB seraient utilisés. L'Insee continue à œuvrer pour que les enquêteurs puissent utiliser le passe Vigik, ce qui permettrait d'améliorer les taux de collecte. La loi de modernisation de la justice « J21 » vient d'être adoptée ; la remontée des informations relatives aux divorces par consentement mutuel *via* les notaires devra être prévue par voie réglementaire. Les conclusions de l'enquête parlementaire sur la mesure du chômage viennent d'être publiées ; il y est proposé que l'Insee publie des chiffres mensuels à partir de l'enquête « Emploi », actuellement trimestrielle. Le rapport stratégique « Insee 2025 » va être diffusé aux membres du Conseil. Concernant **les actualités du SSP**, le directeur général a mentionné notamment la parution à venir d'un rapport sur la statistique publique dans les DOM qui expliquera les difficultés de collecte qu'il peut y avoir selon les différents contextes. S'agissant des 229 indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, le SoeS, la Drees et l'Insee sont les plus grands contributeurs. 65 % des indicateurs existent déjà dans une version exacte ou approchée. Pour conclure, le directeur général a évoqué **les principales publications du SSP**, l'article « La place d'Internet dans la description et l'analyse de l'économie » a notamment été cité.